



VOTRE SANTÉ ET VOUS

Analgésiques opioïdes

Enjeu

Les analgésiques opioïdes comprennent un vaste éventail de médicaments, comme la morphine, la codéine et l'oxycodone. Ils se vendent sous divers noms de marque dont Percocet®, OxyContin® et Tylenol No.1® (la section **Pour en savoir plus** ci-après contient une liste des analgésiques opioïdes d'ordonnance communs homologués au Canada.)

Lorsqu'on suit les directives, les analgésiques opioïdes sont efficaces et les effets secondaires (sommolence, nausée, constipation, etc.), généralement supportables. Cependant, la surconsommation de ces médicaments peut avoir des conséquences graves sur la santé et entraîner une dépendance.

Contexte

On trouve de nombreux types d'analgésiques sur le marché, dont l'acétaminophène, les anti-inflammatoires non stéroïdiens (les AINS comme l'acide acétylsalicylique et l'ibuprofène), les corticostéroïdes (souvent appelés stéroïdes) et les opioïdes. Divers types d'analgésiques aident à gérer divers types de douleurs et, comme d'autres médicaments, ils comportent tous des risques.

Les analgésiques opioïdes sont généralement utilisés pour gérer la

douleur de modérée à aiguë, qui peut être vive (douleur à court terme à la suite d'une chirurgie) ou chronique (douleur à long terme associée à un problème de santé, comme divers types de cancers). On peut aussi les utiliser pour contrôler une toux de modérée à grave, contrôler la diarrhée et traiter la dépendance à d'autres opioïdes, notamment aux drogues illicites comme l'héroïne.

Les médicaments opioïdes se vendent sous formes de comprimés, de capsules, de sirops, de solutions, de vaporisateurs nasaux, de timbres transdermiques et de suppositoires. La puissance de l'opioïde dans ces médicaments varie grandement et, au Canada, ils sont, pour la plupart, offerts seulement sur ordonnance. Toutefois, certains produits contenant de très faibles doses de codéine, combinée à au moins deux autres ingrédients médicamenteux, peuvent être achetés directement d'un pharmacien. (Voir la section **Surdose** ci-après pour obtenir de l'information sur les risques associés à la prise d'une dose supérieure à la dose recommandée de médicaments opioïdes, dont les médicaments en vente libre.)

Effets secondaires des analgésiques opioïdes

Comme les autres médicaments, les analgésiques opioïdes comportent des effets secondaires, même lorsqu'ils sont utilisés conformément aux directives.

Voici certains effets à court terme :

- somnolence
- constipation
- étourdissement
- anxiété modérée
- bouche sèche
- maux de tête
- nausée
- perte d'appétit
- confusion

La personne qui prend des analgésiques opioïdes peut aussi présenter les symptômes suivants :

- vomissement
- éruption cutanée et démangeaisons
- micropupilles
- difficulté à uriner
- sensation de brûlure sur la peau
- peau moite et froide
- difficulté à respirer, comme une respiration lente et superficielle

Risque de surconsommation et de dépendance

Les médicaments opioïdes peuvent causer de l'euphorie (ou *high*), ce qui peut entraîner une surconsommation. Le patient qui prend des médicaments opioïdes pour la douleur peut ou non connaître de l'euphorie. Cependant, tous les opioïdes peuvent créer une dépendance. Le terme dépendance fait allusion à l'usage compulsif d'une substance, malgré ses effets néfastes. Les personnes ayant des antécédents personnels ou familiaux de toxicomanie, y compris d'alcoolisme, sont plus susceptibles de développer une dépendance aux analgésiques opioïdes.

Au cours des derniers dix ans, la surconsommation d'analgésiques opioïdes et la dépendance à ceux-ci sont devenus un problème de santé publique. La surconsommation peut avoir des effets graves sur la santé de l'utilisateur, voire entraîner la mort à la suite d'une surdose. La surconsommation de médicaments et la dépendance à toute substance peuvent également causer des problèmes au travail et à l'école, et entraîner la rupture des liens familiaux. La surconsommation de médicaments peut en outre entraîner des coûts pour la société, notamment en ce qui concerne les soins de santé, la criminalité et la perte de productivité.

En raison de leurs propriétés psychoactives (effets sur la pensée et les processus mentaux) et leur potentiel de surconsommation, au Canada, les analgésiques opioïdes sont assujettis à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*. En vertu de la Loi, il est illégal :

- de posséder des analgésiques opioïdes à moins d'être un patient détenant une ordonnance d'un professionnel de la santé autorisé ;
- de vendre ou même donner ses analgésiques opioïdes d'ordonnance à une autre personne ;
- d'obtenir des ordonnances multiples, c'est-à-dire, chercher à obtenir une ordonnance pour des analgésiques opioïdes auprès de plus d'un médecin dans une courte période sans que le médecin sache que vous avez déjà obtenu une ordonnance d'un autre médecin.

Autres enjeux de sécurité

Surdose – La surdose d'analgésiques opioïdes est très dangereuse, car elle peut ralentir la respiration et entraîner la mort si le patient n'est pas traité. Une surdose accidentelle peut survenir si le médicament est pris de façon inadéquate. Par exemple, les

cachets à libération prolongée doivent être avalés entiers. Écraser ou briser ces pilules avant de les prendre peut entraîner une surdose, car une trop grande quantité d'opioïdes est libérée instantanément.

Certains analgésiques opioïdes, dont des produits en vente libre contenant de faibles doses de codéine, contiennent aussi de l'acétaminophène ou de l'acide acétylsalicylique. Excéder la dose recommandée peut causer des effets graves sur la santé. De nombreux produits contiennent les mêmes ingrédients médicamenteux, notamment l'acétaminophène, et leur usage combiné peut entraîner une surdose. Une surdose d'acétaminophène peut causer des dommages fatals au foie, tandis qu'une surdose d'acide acétylsalicylique peut se traduire par un délire, des convulsions, le coma ou le décès en raison d'une insuffisance respiratoire.

Interaction médicamenteuse – Des interactions peuvent survenir lorsque des analgésiques opioïdes sont pris avec d'autres médicaments d'ordonnance et en vente libre, de l'alcool ou des drogues illicites. Ces interactions peuvent avoir de graves conséquences. Par exemple, il est dangereux de prendre un opioïde tout en consommant de l'alcool ou en prenant d'autres médicaments qui dépriment le système nerveux central, comme les sédatifs, ce cela peut entraîner un ralentissement de la respiration potentiellement mortel.

Dépendance physique / sevrage – L'usage prolongé d'analgésiques opioïdes peut entraîner une dépendance physique. Toutefois, cela ne signifie pas nécessairement qu'une personne est dépendante. La dépendance physique est une réaction naturelle qui survient dans l'organisme lorsque certains médicaments sont utilisés. Si l'usage d'opioïdes cesse soudainement, la personne dépendante éprouvera des symptômes de sevrage, tels qu'anxiété, douleur musculaire et osseuse, diarrhée, vomissements, faible appétit, sommeil agité, frissons



VOTRE SANTÉ ET VOUS



(la chair de poule), tremblements et secousses musculaires. La gravité et la durée des symptômes de sevrage dépendent du type et de la quantité des médicaments utilisés et de la durée de l'usage. Ces symptômes peuvent être atténués si le patient consulte son professionnel de la santé pour déterminer un calendrier de réduction graduelle des doses.

Réduire les risques

Les étapes suivantes vous aideront à réduire les risques liés à l'usage d'analgésiques opioïdes :

- Avant d'utiliser un analgésique opioïde, discuter des bienfaits et des risques avec votre professionnel de la santé :
- Mentionnez à votre professionnel de la santé et à votre pharmacien les autres produits et substances que vous utilisez, dont les médicaments d'ordonnance et en vente libre, les produits de santé naturels, l'alcool et des drogues illicites. Ceci permettra d'éviter les interactions médicamenteuses potentiellement nuisibles.
- Discutez de vos préoccupations au sujet de vos antécédents personnels ou familiaux liés à la surconsommation de substances, dont l'alcoolisme.
- Lisez les étiquettes et prenez les analgésiques opioïdes en suivant les

directives à la lettre. Prenez la dose exacte, au moment indiqué, et consultez votre médecin ou votre pharmacien pour savoir quoi faire si vous avez sauté une dose. Rappelez-vous qu'écraser ou ouvrir une pilule à libération prolongée compromet l'action lente du médicament et peut entraîner une surdose avec des effets graves sur la santé.

- Suivez les autres directives qui peuvent accompagner votre médicament, comme ne pas conduire, et évitez de consommer de l'alcool.
- Entrez les analgésiques opioïdes dans un endroit sécuritaire, hors de portée des enfants et adolescents. Prenez note de la quantité d'opioïdes en votre possession.
- Ne partagez jamais un analgésique opioïde d'ordonnance avec d'autres personnes, ce qui est illégal et peut nuire gravement à l'autre personne.
- Retournez tout analgésique opioïde non utilisé à la pharmacie où on l'éliminera de façon sécuritaire. Vous éviterez ainsi qu'on puisse l'utiliser de façon illicite. Cela aide aussi à protéger l'environnement. Les médicaments ne devraient jamais être jetés à la maison (notamment dans le lavabo, la toilette ou la poubelle).

En outre, Santé Canada déconseille fortement de prendre un médicament d'ordonnance qui ne vous a pas été

prescrit par votre professionnel de la santé.

Rôle de Santé Canada

Santé Canada régit les analgésiques opioïdes en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* et de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*. La réglementation prévoit l'examen de données scientifiques sur l'innocuité, l'efficacité et la qualité de ces médicaments avant qu'ils soient homologués au Canada, ainsi que des mesures coercitives pour prévenir l'usage illicite des analgésiques opioïdes.

Santé Canada surveille aussi l'innocuité des produits de santé après l'homologation. Les fabricants doivent lui signaler les effets indésirables graves des produits de santé qu'ils vendent au Canada. Les consommateurs et les professionnels de la santé sont encouragés à signaler tout effet indésirable par l'entremise du site Web de *MedEffet*. (Voir lien ci-après vers *MedEffet*.)

Pour en savoir plus

Pour plus d'information, voir la FAQ de Santé Canada sur les analgésiques opioïdes :
www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/med/opioid-faq-opioides-fra.php

Vous pouvez trouver des renseignements supplémentaires sur un analgésique opioïde particulier en faisant une recherche en ligne dans la Base de données sur les produits pharmaceutiques de Santé Canada à :
www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/prodpharma/databasdon/index-fra.php.

Lorsque vous trouvez le produit que vous cherchez, vérifiez s'il y a une monographie de produit. Le cas échéant, ouvrez-la et allez à

Partie III : Renseignements pour le consommateur.

Vous pouvez aussi consulter les feuillets de renseignements de Santé Canada :

Mésusage et abus de médicaments d'ordonnance à base d'oxycodone
www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/pubs/precurs/oxycodone/fs-fi/index-fra.php

Articles de Votre santé et vous

Utilisation sans risque des médicaments
www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/med/safe-secure-fra.php

Médicaments, comment s'en défaire
www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/med/disposal-defaire-fra.php

Le site du Centre de toxicomanie et de santé mentale (www.camh.net/fr/) propose aussi les rubriques *Vous connaissez... Les opioïdes*, *L'OxyContin : Parlons franchement et Est-ce sans danger pour mon bébé ? - Analgésiques*.

Vous pouvez aussi consulter *A Guide to Safe Use of Pain Medicine* du Secrétariat américain aux produits alimentaires et pharmaceutiques
www.fda.gov/ForConsumers/ConsumerUpdates/ucm095673.htm

Pour vous renseigner sur la possibilité d'entrer au Canada ou d'en sortir avec des analgésiques opioïdes d'ordonnance (exemption accordée aux voyageurs), allez à
www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/substancontrol/pol/pol-docs/r_travellers-voyageurs-fra.php

Pour signaler un effet indésirable, allez sur le site Web de *MedEffet*
www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/medeff/index-fra.php

Pour de plus amples renseignements sur le rôle de Santé Canada, visitez les sections Web suivantes :

Programme de la stratégie antidrogue et des substances contrôlées
www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/branch-dirgen/hecs-dgsgsc/dscsp-psasc/index-fra.php

Direction des produits thérapeutiques
www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/branch-dirgen/hpfb-dgpsa/tpd-dpt/index-fra.php

Direction des produits de santé commercialisés
www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/branch-dirgen/hpfb-dgpsa/mhpd-dpsc/index-fra.php

Des articles complémentaires sur les questions de santé et de sécurité se retrouvent sur le section de *Votre santé et vous* :
www.santecanada.gc.ca/vsv

Vous pouvez aussi téléphoner sans frais au 1 866 225-0709 ou au 1 800 267-1245* pour les malentendants.